

preuve littérale faux et usage de faux

Par **spot**, le **17/09/2010 à 10:00**

Bonjour à tous et merci pour ce forum ,

J'ai une question à vous poser concernant la preuve littérale car je n'arrive pas à trouver plus de précisions.

Par le biais de deux jeux de conclusions de mon adversaire dans le cadre d'une procédure au tribunal d'instance , j'ai la preuve qu'un faux document a été produit.

Mon soucis est que je ne sais pas si des conclusions écrites par avocat constituent une preuve littérale pour porter plainte pour faux et usage de faux.

Je vous serais vraiment reconnaissante si vous pouviez m'aider à y voir plus clair.

Cdlt.